



Infraction routière en Italie

Par **steph**, le **25/05/2009** à **18:12**

Bonjour,

Nous avons effectué un voyage en Italie l'année dernière au mois d'août et loué à cette fin une voiture.

Plusieurs mois après j'ai reçu 2 courriers me signifiant avoir été contrôlé en excès de vitesse. Les 2 courriers mentionnaient des contrôles à 1 minute d'intervalle !!! Mon compte bancaire a directement été débité. J'imagine que c'est le loueur qui a procédé ou transmis mon numéro de carte de crédit aux autorités italiennes.

Aujourd'hui je reçois à nouveau 2 infractions dans une autre ville (Florence) pour la même date (18 août 2008) et à une minute d'intervalle. Les articles sont les suivants : art. 7C9e14 (circulait dans la zone (ztl): trafic limité sans autorisation et art. C1a e14 engagement des voies réservées à la circulation d'autres véhicules comme indiqué par la prescrite signalisation routière.

Je souhaiterais donc savoir si la police municipale ne doit pas me transmettre une preuve de ces infractions (car je ne comprends pas celles-ci) et de surcroît à 1 minute d'intervalle je doute fort avoir commis à nouveau 2 infractions.

Comment contester ?

Enfin, y a-t-il un accord international entre la France et l'Italie pour ce type d'infraction ?

En vous remerciant pour vos réponses.

Bien cordialement

Par **Tisuisse**, le **25/05/2009** à **19:07**

Bonjour,

Si, ce jour là, vous avez circulé dans ces 2 villes, rien à redire. Donc les accords de réciprocités signés entre l'Italie et la France s'appliquent.

Par **steph**, le **25/05/2009** à **19:23**

Avant tout merci pour votre réactivité.

Toutefois, il me semble que la présomption d'innocence existe au niveau de la cour européenne des droits de l'homme et que celle-ci prévaut sur le droit national.

Comme je vous l'exposais, nous avons d'après eux commis 2 infractions en 1 minute dans 2 rue différentes. Puis je demander une preuve de ces infractions ?

Que me conseillez vous pour entamer une contestation en bonne et due forme ?

Par avance merci
Bien cordialement

Par **nylda**, le **27/06/2009** à **05:38**

comment ont-il pu débiter votre compte bancaire ? d'ou tiennent-ils ces infos ?